



MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 5 DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL

SITUATION AU TCHAD

1. LE TCHAD ET L'ARTICLE 5

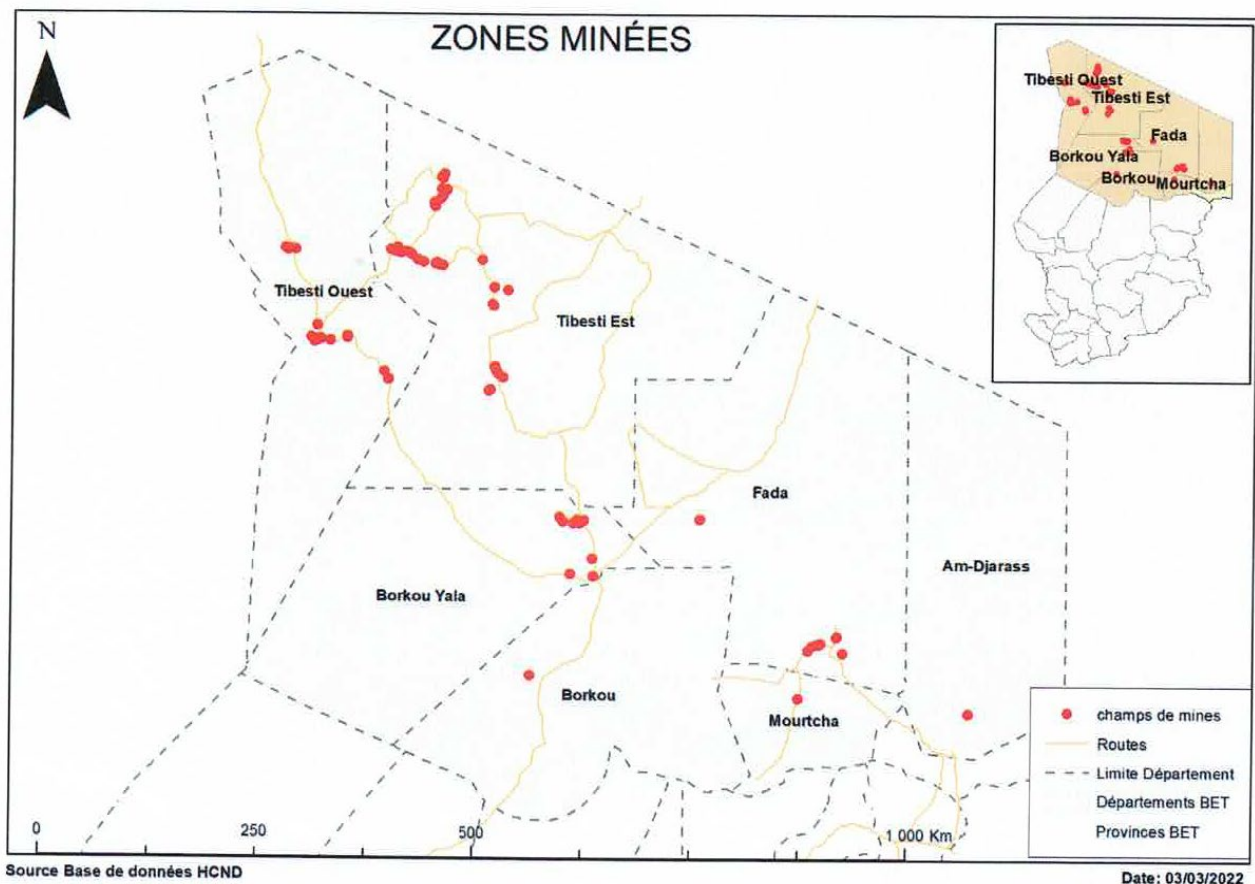
Le Tchad est l'un des 33 Etats Parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ayant fait rapport de zones minées sous sa juridiction ou son contrôle au titre de l'article 5. A la Quatrième Conférence d'Examen en 2019, l'échéance du Tchad pour nettoyer les zones minées a été prolongée jusqu'au **1^{er} janvier 2025**.

A l'entrée en vigueur de la Convention, la compréhension qu'avait le Tchad de la contamination de son territoire par les mines antipersonnel provenait d'une étude de l'impact des mines terrestres qui avait recensé 552 zones contenant soit des mines antipersonnel soit mélange de mines antipersonnel et d'autres restes explosifs de guerre et couvrant 1 018 km² sur tout le territoire du Tchad à l'exception du Tibesti.

Depuis lors, afin de préciser la contamination sur son territoire, le Tchad a conduit des enquêtes non techniques et techniques et a entrepris une vérification et un nettoyage de sa base de données. Depuis le dépôt de sa demande de prolongation, ces activités se sont poursuivies et ont permis de préciser la contamination par mines avec l'annulation de plus de 2 499 062 m² de zones dangereuses précédemment enregistrées.

En date du 31 décembre 2021, il restait au Tchad **120 zones minées** couvrant une surface de **77 615 858 m²** réparties dans 3 provinces au nord du pays comme suit : 17 zones dans le Borkou, 14 dans l'Ennedi et 89 dans le Tibesti.

Province	Nombre de zones dangereuses confirmées (ZDC)	Nombre de zones soupçonnées dangereuses (ZSD)	Superficie ZDC (m ²)	Superficie ZSD (m ²)
Borkou	9	8	13 491 891	2 266 963
Ennedi	12	2	18 220 782	361 798
Tibesti	51	38	24 224 623	19 049 801
Total	72	48	55 937 296	21 678 562
Total ZDC+ZSD	120		77 615 858	



Les mines antipersonnel continuent d’avoir des répercussions sur les plans humanitaire et socioéconomique. La présence de telles mines entrave l’accès aux pâturages et à l’eau et nuit à la prospection minière, à l’urbanisation et au tourisme.

La plupart des mines ont été posées entre 1983 et 1987 lors de l’occupation Libyenne. Ces mines ont été posées pour contrôler les zones d’implantation des troupes Libyennes, ainsi que tous les mouvements de personnes aussi bien à pied qu’en véhicule. Des zones utiles et peuplées du Borkou-Ennedi-Tibesti (BET) ont ainsi été minées, ce qui explique le nombre important des accidents de personnes et d’animaux. Ces champs de mines se trouvent généralement dans les zones montagneuses et ou sablonneuses.

Il existe également au Tchad une **présence importante de restes explosifs de guerre (REG)** dont certains signalés en grand nombre lors de récentes missions de vérification et d’enquêtes techniques. **28 zones dangereuses d’une superficie totale de 255 663 167 m²** ont été identifiées dans 9 provinces (Borkou, Ennedi, Lac, Ouaddaï, Salamat, Sila, Tibesti, Wadi Fira et Kanem).

La contamination par REG oblige le gouvernement tchadien à prendre en compte ce problème dans son budget et par conséquent l’enlèvement et la destruction des mines antipersonnel doivent s’accompagner de l’élimination de ces facteurs de risques.

2. DÉFIS RESTANTS

- Le vrai défi restant est celui du **financement**. Le projet PRODECO appuyé par l'Union européenne pendant 5 ans jusqu'à fin 2021 a été clôturé. Le Tchad n'a à ce stade pas de visibilité financière pour les années à venir ce qui rend difficile toute planification des différentes activités d'enquêtes et de déminage et dépollution à effectuer au cours des prochaines années.
- **L'inaccessibilité de la province du Tibesti** a souvent été problématique soit pour des raisons sécuritaires ou des mésententes avec la population locale. Ce problème reste à résoudre et doit faire l'objet de négociation entre les parties avant le lancement de quelque initiative dans cette province.

3. PLAN DE TRAVAIL 2022-2024¹

Le plan de travail 2022-2024 prévoit des enquêtes, non techniques et techniques, ainsi que des activités de marquage et de dépollution et se base sur le déploiement de 9 équipes (2 unités de dépollution, composées de trois équipes complètes chacune, et une troisième unité de dépollution composée de 3 équipes qui pourrait être active si le gouvernement tchadien s'engageait aussi à financer des opérations directement.)

Projection opérationnelle annuelle (nombre de zones)

Province	2022		2023		2024		Total
	ZDC	ZSD	ZDC	ZSD	ZDC	ZSD	
Borkou	3	2	3	3	3	3	17
Ennedi	4	1	4	1	4	0	14
Tibesti	3	10	5	13	4	15	50
Subtotal	10	13	12	17	11	18	
Total	23		29		29		81

Projection opérationnelle annuelle (superficie en m2)

Province	2022		2023		2024		Total
	ZDC	ZSD	ZDC	ZSD	ZDC	ZSD	
Borkou	4 048 429	566 741	5 397 407	850 111	4 048 055	850 111	15 760 854
Ennedi	6 194 021	352 452	6 194 021	704 905	6 194 021	0	19 639 420
Tibesti	6 174 904	5 013 106	6 174 904	6 517 037	6 174 904	7 519 658	37 574 513
Subtotal	16 417 354	5 932 299	17 766 332	8 072 053	16 416 980	8 369 769	
Total	22 349 653		25 838 385		24 786 749		72 974 787

D'un point de vue stratégique les critères suivants seront pris en considération dans la mise en oeuvre :

- Déploiement de trois équipes dans chaque **région du BET** (Borkou-Ennedi-Tibesti) en ciblant en priorité les champs de mine et les points mines qui représentent une menace plus directe sur les populations et sur les voies de transit ;

¹ Pour la planification opérationnelle annuelle détaillée, voir le « Plan de travail détaillé pour la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction » soumis par le Tchad le 4 mai 2022. <https://new.apminebanconvention.org/fileadmin/APMBC-DOCUMENTS/Meetings/2022/20MSP-Chad-Art5-Work-Plan.pdf>

- Concernant **L'ENNEDI OUEST**, marquage permanent du grand champ de mines de Ouadi Doum et mise en sécurité avec une garnison permanente. Les équipes dépollueront les champs de mines restants dans la région et parallèlement feront face à toutes menaces liées aux REGs ;
- Toutes les équipes mèneront des enquêtes non techniques sur les zones dangereuses connues dans la base de données en parallèle aux activités de déminage. Cette activité mènera sûrement à la découverte d'autres zones dangereuses ;
- Concernant le **TIBESTI**, la priorité sera donnée à la zone de Zouarké en tant que carrefour commercial important, aux villes d'Aouzou et de Bardai et ses environnements car ces localités sont les plus peuplées et par conséquent leurs voies de communication sont les plus fréquentées par ces populations.

Le plan de travail n'ayant à ce jour pas encore reçu de financement, une projection réaliste des activités pourrait certainement ne se faire qu'à partir de la fin 2022, laissant seulement deux années d'activités.

D'ici à l'échéance du 1^{er} janvier 2025, les objectifs suivants sont considérés comme réalistes :

- Dépollution de la région du Borkou en tenant compte quand même de la pollution résiduelle.
- Dépollution de la région de l'Ennedi Ouest sauf le champ de mine de Ouadi Doum de 16 435 788 m², pour lequel il faudra attendre pour des financements futurs.
- Libération de terres et routes dans les zones les plus peuplées du Tibesti.

Éducation aux risques :

La stratégie privilégiée sera la plus participative possible avec les communautés, formant des relais, membres des communautés mêmes (comme enseignants, chef de village...), pour délivrer le message d'éducation aux risques des mines (ERM) ; c'est à dire une stratégie communautaire qui rendra plus responsable les membres de la communauté sur les risques dans les zones affectées par les mines et les REG et qui permettra d'améliorer le programme d'ERM selon le vrai besoin de la population.

En plus, une équipe d'ERM de Quick Response sera équipée pour répondre aux principales urgences sur le terrain à côté des démineurs du Haut-commissariat national de déminage (HCND), en récoltant des données, en faisant de sessions directes d'ERM etc. Le service de Sensibilisation du HCND mettra en œuvre son travail en coordination avec les services des Opérations et d'Assistance aux Victimes du HCND. Des réunions de coordination seront organisées aussi avec les agences et les partenaires qui interviennent dans la lutte antimines au Tchad (UNICEF, et les Ministères de l'Éducation et de l'Action Sociale).

Le Tchad peut mobiliser 09 équipes multitâches, 02 équipes de déminage mécanique et des équipes d'enquêtes pour mener les activités d'enquêtes et de déminage. Les méthodologies appliquées sont celles exigées par les Normes Internationales de la Lutte Antimines (NILAM) et les Normes Nationales de la lutte antimine au Tchad.

Ce plan sera mis en œuvre par le HCND avec l'appui des partenaires internationaux qui sont intéressés de travailler au Tchad et surtout encourager les initiatives locales (associations de la lutte antimine).

Il est à noter que le Tchad continuera certainement à faire face aux défis exposés même après 2025 comme beaucoup de pays ayant une longue histoire de guerre et de contamination par les risques d'explosion et les mines.

Dans cette perspective, le Tchad a mis en place une Unité d'Intervention Polyvalente dont la mission principale est l'intervention sur munitions isolées de tout type sur l'ensemble du territoire et la prise en compte des champs de mines restantes et le risque résiduel.

4. BESOINS EN FINANCEMENT

Le Tchad réitère son appel à la communauté internationale afin de l'appuyer à remplir ses obligations internationales et assurer la sécurité de ses communautés touchées par les mines.

Le plan de travail 2022-2024 est pour l'instant non financé. Pour la poursuite des opérations sur le terrain, le Tchad a besoin de l'engagement de son gouvernement pour le financement d'un projet national mais également de l'engagement de partenaires techniques et financiers internationaux dans le secteur du déminage.

Engagement du gouvernement tchadien : une contribution pour les coûts administratifs et les ressources humaines du HCND et de ces centres provinciaux à hauteur de **3 430 693 euros pour 2022-2024** mais aucun engagement n'a encore été pris sur le financement d'opérations d'enquête et de déminage.

Financements externes recherchés : **12 173 929 euros** pour garantir l'opérativité de 9 équipes pendant la période 2022-2024.

Répartition prévisionnelle des coûts par activité (en euros)

Activité	2022	2023	2024	Total
Déminage	3 395 524	2 783 524	2 783 524	8 962 572
Dépollution	42 400	69 600	69 600	381 600
Enquête non technique	45 593	45 593	45 593	136 778
Enquête technique	8 237	18 237	18 237	54 711
ACQ	54 711	54 711	54 711	164 134
Suivi Ops	54 711	54 711	54 711	164 134
Marquage permanent	600 000	600 000	600 000	1 800 000
Renforcement capacités	70 000	70 000	70 000	210 000
Education aux risques et assistance aux victimes	100,000	100,000	100,000	300 000
Sous total	4 581 176	3 796 376	3 796 376	12 173 929
Personnel managérial/administratif	510,796	510,796	510,796	1,532,388
Frais de fonctionnement HCND/CRD	487 252	487 252	487 252	1,461,756
Equipements du HCND	376 549	30,000	30,000	436 549
Sous total	1 374 597	1 028 048	1 028 048	3 430 693
Total	5 955,773	4 824,424	4 824,424	15 604 622

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :

Général Brahim Djibrine Brahim, Coordonnateur national du Haut-commissariat national de déminage (HCND), djibrinebra08@gmail.com